



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Rattachement des charges et produits à l'exercice**

DEL-2016-115

**Numéro de la délibération :** 2016/115

**Nomenclature ACTES :** Finances locales, divers

**Information relative à l'environnement :** non

**Date de réunion du conseil :** 05/12/2016

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2016

**Date d'affichage de la convocation :** 29/11/2016

**Début de la séance du conseil :** 19 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Soizic PERRAULT

**Étaient présents :** M. Laurent BAIRIOT, M. Loïc BURBAN, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** M. Philippe AMOURETTE par M. Yann LORCY, M. Christophe BELLER par Mme Laurence KERSUZAN, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

**Était absente excusée :** Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS.

**Étaient absentes :** Mme Émilie CRAMET, Mme Véronique LE BOURJOIS.

## **Rattachement des charges et produits à l'exercice**

### **Rapport de Yann LORCY**

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14 « cette procédure vise à réintroduire, dans le résultat de la section de fonctionnement, la totalité des recettes et des dépenses devant y figurer.

Les communes de 3 500 habitants et plus rattachent à l'exercice concerné toutes les recettes et toutes les dépenses de fonctionnement qui ont donné lieu à service fait entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'exercice, et pour lesquelles les pièces justificatives correspondantes n'ont pas encore été reçues ou émises à l'issue de la journée complémentaire.

Le rattachement des produits et des charges à l'exercice donne lieu à une inscription budgétaire, en recettes et en dépenses, à chaque article intéressé de la section de fonctionnement ».

L'instruction précise également que « La procédure de rattachement des produits et des charges ne présente véritablement d'intérêt que si elle a une influence significative sur le résultat.

Ainsi, la décision de rattachement peut être prise en fonction d'un certain nombre de critères liés notamment :

- à l'importance du produit ou de la charge par rapport au montant du budget ;
- et à l'incidence du produit ou de la charge sur le résultat de la section de fonctionnement ».

Chaque collectivité peut donc déterminer, sous sa propre responsabilité et compte tenu du volume de ses dépenses et recettes, un seuil significatif à partir duquel elle va procéder au rattachement. A titre indicatif, l'Indice de Qualité Comptable de la Direction générale des Finances publiques, fixe ce seuil significatif à 10 000 € HT.

**Nous vous proposons :**

- de fixer à 10 000 € HT le seuil en dessous duquel le rattachement des charges et produits à l'exercice ne sera pas effectué,

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 6 décembre 2016**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**